



# **Commune de Saint-Aubin-sous-Erquery**

## **Bulletin information n° 51**

### **MAIRIE**

2 rue Plisson  
60600 Saint-Aubin-Sous-Erquery

Tél : 03-44-50-16-03

Mme Le Maire : 06-32-63-86-57

Mail : [mairie.saintaubin@wanadoo.fr](mailto:mairie.saintaubin@wanadoo.fr)

Site internet :

<http://www.saintaubinsouserquery.fr/>

Retrouvez les compte-rendu de réunions

### **Permanence de la Mairie :**

Judi de 18h à 19h

Sur rendez-vous, par téléphone ou par mail

### **Comité de rédaction :**

**Brigitte BOULENGER**

**Xavier TRAEN**

**Nadège LE NEILLON**

**Anne FERREIRA**

**Nicolas RIBES**

**Vincent VITSE**

*Imprimé par nos soins*

## **Le Mot du Maire**

L'année qui vient de s'achever a été marquée par d'importants événements dramatiques aussi bien en France que dans le monde. Toutes ces tragédies influent sur notre moral et nos comportements.

En 2024, l'organisation des jeux olympiques va créer une nouvelle dynamique, et, espérons, nous faire oublier toute cette morosité.

Cette année olympique, va mettre à l'honneur nos valeurs, le dépassement de soi, la tolérance, le bien-vivre ensemble que certains oublient. Cet événement sportif mondial et son organisation sont d'incroyables challenges qui motivent tout un chacun.

L'association « loisirs pour tous », ses membres et tous les bénévoles animent notre village, œuvrent pour nous offrir des moments chaleureux qui nous permettent de nous retrouver et/ou de faire connaissance. Ces moments de convivialité sont importants et créent de la cohésion au sein de notre communauté.

Un grand merci à vous tous

## **Elections européennes**

**Les élections européennes ont lieu le dimanche 9 juin.**

Si vous n'êtes pas encore inscrits sur les listes électorales, cette démarche doit être faite dès maintenant, soit en venant en Mairie, soit par inscription sur le site « service - public.fr ».

Sur ce site vous pouvez vérifier votre inscription.

**Inscriptions avant le 1<sup>er</sup> mai en ligne et le 3 mai en Mairie, derniers délais.**

## Travaux

\* En 2023, les travaux concernant le lotissement, dans leur 1<sup>ère</sup> phase ont été achevés.

Les travaux de la phase 1 du lotissement ont été achevés, permettant ainsi la mise en vente des lots. Malheureusement, avec la hausse du coût de la construction et des taux d'intérêts bancaires, les acheteurs potentiels n'ont pas pu obtenir leur prêt.

En 2024, les enrobés et installation des lampadaires et aménagement des espaces verts vont être faits.

L'ensemble de ces travaux ont pu être réalisés grâce à l'aide du Pays du Clermontois. En effet, ces dossiers sont complexes à mettre en œuvre et nécessitent une certaine technicité. Nous remercions donc vivement M. Le Président de la Communauté de Communes du Clermontois qui a mis ses services à notre disposition et toutes les personnes qui ont instruit ces dossiers.

Le lot n° 1 est vendu, les travaux de constructions vont débuter courant février.

4 lots restent à la vente Si vous êtes intéressés, contactez la MAIRIE :

- au 03 44 50 16 03, ou 06 32 63 86 57,
- ou à la permanence le jeudi soir de 18h à 19h.

**Le parking est ouvert à tous, notamment aux parents d'élèves et personnes se rendant sur le terrain de jeux, il n'est accessible qu'aux véhicules légers de moins de 3T5.**

\* Le Conseil Départemental envisage la réfection de la bande roulante de la RD 532 allant de SAINT-AUBIN à MAIMBEVILLE. Après ces travaux, il nous sera impossible d'en faire de nouveaux sur cette route pendant 5 ans. C'est pourquoi, en 2024, rue de Maimbeville, des demandes de subventions sont demandées pour aménager les trottoirs du n° 22 au n° 30, côté pair.

Actuellement, vu le dénivelé, les riverains des nouvelles maisons, sont régulièrement inondés lors des pluies importantes.

L'ensemble de ces travaux, pour une commune comme la nôtre, limitent les autres travaux d'investissement qui pourraient être entrepris. Les choix sont toujours difficiles.

A cela s'ajoute, l'augmentation des énergies, des produits et services impactent aussi bien le particulier que les collectivités et par suite les investissements.

## Elagage et taille de haies / brûlages

**Rappel** : vos arbres et haies doivent être entretenus et maintenus de façon à ne gêner ni la circulation publique, ni les riverains selon la réglementation en vigueur, selon l'article 673 du Code civil.

D'autre part, il est rappelé que **les feux de toutes natures sont interdits et sont passibles d'amendes**. La réglementation interdit le brûlage des résidus de végétaux par les particuliers.

Pour tout renseignement concernant la collecte des déchets verts : connectez-vous sur le site : [pays-clermontois.fr](http://pays-clermontois.fr) rubrique : missions.

Pour information : M. DIZENGREMEL nouvel habitant de notre commune est élagueur et assure l'entretien des espaces verts.

C'est son entreprise qui a effectué l'élagage des tilleuls début janvier.

Voici ses coordonnées : 06.72.15.90.62.

## Cimetière

Le jardin du souvenir a été installé à la mi-décembre 2023.

Le jardin du souvenir et les emplacements pour les cavurnes (1m x 1m) sont mis à disposition des familles pour leur permettre d'y épandre ou d'y déposer les cendres de leurs défunts.

Ces espaces sont réservés aux cendres des personnes résidant sur la commune, selon le règlement du cimetière du 23 octobre 2018.

Les cérémonies s'effectueront obligatoirement en présence d'un représentant de la famille et d'un représentant de la Municipalité, après autorisation délivrée par le Maire. Chaque dispersion sera inscrite sur un registre tenu en Mairie.

**Rappel concernant les concessions** : le concessionnaire doit conserver la concession en bon état de propreté et d'entretien. En cas de changement d'adresse, le concessionnaire est tenu d'informer la commune de ses nouvelles coordonnées. La concession ne peut être affectée qu'à l'inhumation ou le dépôt d'urnes cinéraires. Les terrains seront entretenus par les concessionnaires en bon état de propreté et les ouvrages en bon état de conservation et de solidité. Les plantations d'arbres à haute futaie et arbustes sont interdites.

## Bruits de voisinage Liés aux comportements

Dans le cadre des bonnes relations de voisinages, l'arrêté de M le Préfet de l'Oise en date du 15 novembre 1999 doit être respecté. Vous trouverez en annexe, l'extrait de cet arrêté.

Chacun d'entre nous doit faire preuve de civilité, de respect envers ses voisins mais aussi de compréhension et de tolérance.

## Frelons asiatiques

La lutte contre les frelons asiatiques sert à piéger les femelles fondatrices pendant leur période de forte circulation. Attrapée en mars/avril, c'est une reine donc un futur nid en moins.

Dès à présent, vous pouvez construire vous-même un piège à frelons à partir d'une bouteille plastique avec :

- 100 ml de bière blonde
- 100 ml de vin blanc (repousse les abeilles)
- 100 ml de sirop de cassis

Mélanger ces 3 liquides, percer un trou de la taille du corps d'un frelon (1 cm de diamètre) dans le haut de la bouteille) et suspendre ce piège dans un arbre.

Quand le piège est plein, le vider, sans le laver et rajouter du liquide, les phéromones présents attirent les autres frelons et éloignent les abeilles.

## Manifestations 2024

- Spectacle en mai, organisé par le CAL du Clermontois avec 2 ateliers de préparations en avril.
- Jeux inter villages samedi 24 août 2024 à Agnetz.

## Secrétariat

Rappel, le secrétariat est ouvert au public :

**le jeudi de 18h à 19h**

Pour un **dépôt de dossier ou renseignement sur l'urbanisme, mariage ou reconnaissance ou autre**, prenez contact, voir rendez-vous avec la Mairie **avant de venir** pour vous éviter toute attente.

**Tel : 03-44-50-16-03**

**mail : mairie.saintaubin@wanadoo.fr**

## Stationnement des véhicules

Les bus, engins agricoles et autres passent régulièrement sur nos voies.

Pour éviter tous désagrèments de circulation, aussi bien pour vous que pour les personnes circulants, nous vous remercions de rentrer vos véhicules dans vos cours, et surtout **de ne pas vous garer en face à face.**

## Opération Hauts de France Village propre

Rendez-vous, vous et votre famille, pour participer au **ramassage de déchets** au bord des chemins, forêt, dans le village,

**Samedi 16 mars 2023, à 10h à la Mairie.**

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

## Association Loisirs pour Tous

L'**assemblée générale** de l'association a lieu le **jeudi 14 mars à 18h30, à la salle communale.** Vous y êtes tous conviés.

**Voici les manifestations prévues en 2024 :**

- Lundi de Pâques avril : chasse aux œufs
- Fin juin : feux de la Saint-Jean
- Fin octobre : Halloween

## Etat civil

**Naissances :**

18/02/2023 : Tom MORILLON-DUCHÂTELLE

11/08/2023 : Alma LOUREIRO

29/10/2023 : Céline DIZENGREMEL

02/12/2023 : Céléna HINARD

05/12/2023 : Amalya TRYOEN

26/12/2023 : Aaron FOUQUET

12/01/2024 : Matéo BENARD

**Décès :**

21/08/2023 : M. Jean-Louis CARRION

25/10/2023 : M. Jean-Pierre DUQUESNE

16/01/2024 : M. Pierre DESAINTQUENTIN

21/01/2024 : Mme Suzanne BEVE

Les familles vous remercient vivement des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors ces moments douloureux.

### Autorisations d'urbanisme

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : Un projet de travaux ? Il est désormais possible d'effectuer vos demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne 24h/24 et 7j/7 depuis chez vous sur internet. Pour plus de renseignement, rendez-vous sur [pays-clermontois.fr](http://pays-clermontois.fr) puis « Nos missions », « Urbanisme » et « Demandes d'urbanisme ».

Pour vous connecter sur le « Guichet unique des demandes d'urbanisme » :

1. Rendez-vous sur [urbaplus.pays-clermontois.fr](http://urbaplus.pays-clermontois.fr)
2. Créez votre compte lors de votre 1<sup>ère</sup> connexion.
3. Déposez en ligne vos demandes d'autorisations d'urbanisme.

Vous pourrez ensuite suivre l'avancement de votre dossier en temps réel directement sur ce guichet.

### Mutualisation

En 2023, le service mutualisation a été mis en place sur le territoire de la Communauté de Communes du Clermontois. Il permet aux communes adhérentes dont Saint-Aubin-sous-Erquery de bénéficier de la mise à disposition de matériels pour l'entretien des espaces verts et des bâtiments, à moindre coût.

### PLUI-HM

Le *Plan Local d'Urbanisme intercommunal, Habitat et Mobilité* (PLUi-HM) est en cours d'élaboration. C'est un document de planification et d'urbanisme qui règlera le droit à construire sur le territoire communautaire. Il sera le document d'urbanisme unique sur l'ensemble du Pays du Clermontois et remplacera les PLU et carte communale actuels.

Le PLUi traduit le projet d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir et comporte 2 volets : Habitat et Mobilité.

La 1<sup>ère</sup> étape, un diagnostic du territoire, a été réalisé et fait ressortir les grandes tendances d'évolution du territoire intercommunal qui permettra de définir les enjeux, à court et moyen termes.

Un registre de concertation est mis à disposition des habitants pour recueillir leurs requêtes, observations à prendre en compte dans le PLUi-HM. Ce registre est disponible durant les 3 premières étapes de l'élaboration du PLUi-HM soit jusqu'à l'été 2024.

Pour plus d'information vous pouvez consulter le site internet de la Communauté de Communes du Clermontois [pays-clermontois.fr](http://pays-clermontois.fr) ou son service Aménagement du territoire par [s.kartal@pays-clermontois.fr](mailto:s.kartal@pays-clermontois.fr)

### Collecte des déchets

L'organisation des collectes de déchets a évolué en janvier 2024. La poubelle jaune (plastiques, papiers...) est désormais sortie le jeudi soir et ramassée le vendredi matin. La poubelle grise (les ordures ménagères) est sortie le mardi soir et relevée les mercredi des semaines paires (une fois toutes les 2 semaines).

Un calendrier des collectes a été déposé dans vos boîtes-à-lettres avec le guide du tri des déchets fin décembre 2023. Ces documents sont à conserver. En cas de perte, des exemplaires sont à votre disposition à la Communauté de Communes, en mairie ou sur internet.

Pour tous renseignements, rendez-vous sur [pays-clermontois.fr](http://pays-clermontois.fr) rubrique « Nos missions » puis « Gestion des déchets ».

Alors que les bacs gris n'étaient pas sortis chaque semaine ou peu remplis, ces nouvelles dispositions permettent de diminuer la circulation de poids-lourds dans notre village, d'économiser 200 000 € de carburant notamment et d'éviter l'émission de 18,5 tonnes de CO<sub>2</sub> par an.

### Centre de Santé

En 2022 et 2023, trois médecins ont pris leur retraite sans successeur, ce qui laisse un grand nombre de personnes sans solution pour se soigner sur notre territoire.

Compte tenu de la situation de notre territoire en matière de santé et la nécessité de créer une dynamique autour de l'offre de soins, notamment en matière de médecine générale, nous avons décidé de renforcer la compétence *Santé* de la Communauté de Communes du Clermontois.

Ainsi, un centre de santé intercommunal a ouvert en juin 2023 au 5, rue de Verdun à Clermont, joignable au 03.44.50.49.16.

Deux médecins généralistes, deux médecins vacataires, une infirmière et deux secrétaires assurent ce service ouvert à tous, qui permettent de faire face aux besoins actuels sur le Clermontois.

Des projets de construction d'un nouveau centre (plus grand) ainsi que d'une maison de santé sont à l'étude.